

Expertice d'un vI déclaré épave

Par beatriz, le 26/01/2011 à 17:28

Bonjour,

Le 11 janvier 2010 j'ai acheté une Opel meriva neuve. Sa valeur était de 11.446,49 € En novembre 2010 j'ai eu un accident et elle a été déclarée épave. Lundi dernier (2 mois après l'accident) j'ai enfin obtenu une évaluation de mon véhicule par l'expert, il m'en propose 8700 EUR ttc

La décote me parait énorme, elle était en parfait état, et affichait environ 20 000 km Pouvez-vous m'indiquer quelle est la décote normale sur un véhicule ? Certains me disent que le véhicule ayant moins d'un an et donc pas de cote argus j'aurais du être remboursée au prix du neuf, est-ce vrai ?

Puis-je contester et demander un meilleur prix pour mon véhicule ? Est-ce que cela vous parait opportun et si oui, quelle est la procédure à suivre ? Merci d'avance

Par chaber, le 26/01/2011 à 18:12

Bonjour

Vous devez lire vos conditions générales, rubrique sinistre pour vérifier si la valeur d'achat est bien acquise (1 an ou plus) selon les sociétés.

Si oui, vous devez fournir à l'assureur copie de votre facture d'achat